

Jeunes hommes en colère à Québec : malaise de classe et de génération

Simon Langlois

Département de sociologie, Université Laval

Le mouvement de protestation qui a entouré la décision de fermer la station CHOI-FM ne s'explique pas seulement par la volonté soudaine de toute une population de défendre la liberté d'expression. Un mouvement d'une telle ampleur exprime plutôt le réel malaise d'une génération de jeunes, et en particulier le malaise des jeunes hommes de moins de 35 ans, qui est très critique de la société québécoise actuelle et de ses institutions. En ce sens, la ville de Québec est le laboratoire fascinant d'un processus social plus large, qu'on retrouve aussi ailleurs en Amérique.

Pour cerner ce qui en est, identifions d'abord qui écoute la station CHOI, afin de comprendre ainsi qui a protesté avec autant d'ampleur contre sa fermeture. Le dernier sondage BBM réalisé en 2003, qui a recensé les auditeurs de la station avant que le scandale n'augmente ses cotes d'écoute, a démontré qu'entre 1998 et 2003, la station CHOI a élargi son auditoire à une nouvelle clientèle, en plus de la clientèle étudiante qui dominait ses cotes d'écoute en 1998, celle des jeunes ménages en voie d'installation mais à statut pré-

caire. Par ailleurs, la station rejoint trois fois plus d'hommes que de femmes, une constante depuis 1998.

La moitié des jeunes de 18 à 34 ans de la grande région de Québec qui écoutent la radio le matin syntonisent CHOI-FM et un bon quart de la tranche d'âge des 35-44 ans le fait aussi. Les plus de 55 ans, les retraités et les personnes au foyer l'écoutent très peu. Ce n'est donc pas la radio des baby boomers, loin de là ! CHOI est plutôt la radio d'une classe moyenne jeune à scolarité moyenne et au statut d'emploi incertain. La majorité des auditeurs n'avait pas complété le cégep, car nombre d'entre eux sont toujours étudiants, mais aussi parce que la station rejoint une majorité de ce que les sociologues américains appellent la *lower middle class*, une classe moyenne au statut précaire mais avec un grand appétit de consommation. Les proportions des auditeurs qui écoutaient la station au moins une fois en semaine, par profession, se dénombre ainsi : techniciens (38%), employés de bureau (32%), employés de commerce (41%), employés des services (34%), cols bleus (30%), tra-

vaillards autonomes (25 %). À ces groupes s'ajoutaient le tiers des chômeurs et 39 % des étudiants qui ouvrent leurs postes de radio (mais moins chez les étudiants universitaires). Ces personnes constituaient la presque totalité des auditeurs de CHOI lorsque la contestation de la fermeture a commencé. Enfin, les professionnels et les employés spécialisés écoutaient beaucoup moins la station avant la mobilisation de l'été 2004.

On est donc loin de l'opposition basse-ville-haute-ville évoquée par certains analystes. C'est plutôt la génération X, comme elle se plaît elle-même à s'appeler depuis la contestation, qui a dominé les cotes d'écoute. Le slogan de CHOI – « Es-tu un X ? » – y fait d'ailleurs référence.

La station CHOI offre à cette jeune clientèle la musique qu'elle aime et surtout, un style qui la rejoint : animateurs jeunes, franc-parler, choix de thèmes qui les intéressent, effets sonores, action et dynamisme. Elle organise par ailleurs de nombreuses activités : spectacles de rock alternatif, émissions en direct sur les lieux fréquentés par les jeunes, et d'autres. Mais elle offre aussi un discours critique de l'ordre établi – qui a surtout retenu l'attention en raison de ses excès de langage et de sa grossièreté. Critique des institutions en place, critique des femmes et hommes politiques, critique aussi des bureaucraties, du féminisme étatique, du syndicalisme, de tout ce qui exerce un contrôle, CHOI n'était donc pas seulement critique à l'égard du CRTC ! C'est pendant ses émissions d'information du matin et du midi – très écoutées – que la station conteste tout discours politiquement correct en

versant dans l'excès opposé. Et ce sont les excès de langage et la démagogie non déguisée du discours critique qui ont finalement conduit le CRTC à prendre la décision que l'on connaît.

En plus de toucher un créneau en quelques années seulement grâce à son style original et son contenu musical, la station a su exprimer les préoccupations et les inquiétudes d'une génération de jeunes – et en particulier d'une génération de jeunes hommes – qui sont très critiques des acquis des générations passées, qui estiment à tort ou à raison ne pas avoir la chance qui leur est due « dans un monde dominé par des acquis » et des rigidités de toutes sortes. Ce discours porte d'autant plus qu'il prend place dans une ville où les institutions et les bureaucraties sont omniprésentes, une ville qui a un tissu économique moins diversifié, bref un marché de l'emploi rigide. Une partie de cette génération a connu et connaît encore des difficultés à faire valoir ses compétences sur le marché du travail.

D'autres, qui sont nombreux à ne pas avoir poursuivi des études avancées, font face à la précarité d'emploi, sans possibilité de construire un nous collectif sur les lieux de travail. Ils se reconnaissent par conséquent dans une station qui reproche au système d'avoir pénalisé cette génération d'hommes au profit des femmes et des minorités, en particulier dans certains secteurs d'emploi qui visent à corriger les déficits passés dont ces jeunes hommes ne sont pas responsables.

Ces hommes, qui ont perdu l'assurance machiste des générations passées

*On est donc loin
de l'opposition
basse-ville-haute-
ville évoquée par
certains analystes.*

et n'ont pas encore trouvé leurs marques dans le monde nouveau, se sentent interpellés par le discours critique – et démagogique – de l'ordre établi, critique de tout ce qui est politiquement correct de CHOI. Ils trouvent par ailleurs un sentiment d'appartenance au sein du regroupement des auditeurs de CHOI qui se sentent attaqués par la décision du CRTC. Il n'est pas surprenant que l'expression « On est 380 000 » revienne si souvent dans les discours tenus par les plus militants dans les lignes ouvertes ou dans les lettres des lecteurs des journaux. La force du nombre les rassure. Un nombre qu'il faudrait cependant relativiser et critiquer, car il s'agit de 380 000 qui écoutent au moins un quart d'heure dans la semaine du sondage.

Tout large mouvement social, tout mouvement de protestation implique une foule diversifiée, certes, mais son succès repose aussi sur un noyau mobilisateur. La manifestation d'appui à la station CHOI-FM du 22 juillet – imposante, mais dont l'amplitude a été surévaluée – a été alimentée spontanément par des jeunes en très forte majorité. Et dans la foule en marche, beaucoup de jeunes hommes en colère, une majorité. S'ils ont d'abord protesté contre la décision de fermer leur station de radio, n'ont-ils pas aussi en même temps exprimé l'inquiétude de toute une génération ? Plus que la remise en cause de la fermeture d'une station de radio locale, le phénomène actuel dans la ville de Québec est révélateur d'un malaise générationnel plus large.

La saga CHOI-FM

Un animateur charismatique, un propriétaire audacieux et des auditeurs fidèles peuvent apparaître, à première vue, comme les ingrédients parfaits pour créer de toutes pièces un succès monstre dans le monde radiophonique. Mais qu'advient-il lorsque l'animateur s'avère irrévérencieux et injurieux, quand le propriétaire approuve ses opinions et que les auditeurs demeurent toujours aussi attentifs ? La saga CHOI-FM aura montré les faiblesses d'une radio commerciale qui se croyait jusqu'alors reine des ondes.

Le 13 juillet 2004, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a refusé de renouveler la licence de la controversée station radiophonique de Québec, propriété de Genex Communications, qui venait à échéance le 31 août. Cette décision de l'organisme fédéral fait suite à une série de plaintes logées à l'endroit de CHOI-FM, la fréquence 98,1 à Québec, et qui visait particulièrement ses deux animateurs vedettes, Jean-François Fillion et André Arthur. Le Conseil note que « des propos offensants exprimés par des animateurs sur les ondes de la station ont risqué d'exposer à la haine ou au mépris certains individus ou groupes d'individus pour des motifs fondés sur la déficience mentale, la race, l'origine ethnique, la religion, la couleur et le sexe ». Le CRTC a conclu qu'étant donné « le comportement inflexible affiché par la titulaire, son refus d'accepter ses responsabilités et le manque de tout en-

gagement ferme de corriger la situation, le Conseil ne peut raisonnablement conclure que Genex se conformera à la Loi, au Règlement et à son Code de déontologie advenant un renouvellement de sa licence ».

En 2002, le CRTC avait accepté de renouveler la licence de CHOI-FM mais pour une période de deux ans seulement, au lieu du renouvellement habituel de sept ans. Cette nouvelle permission de diffusion était en outre assujettie à de nombreuses conditions qui devaient limiter les infractions de la station. Étant donné que les plaintes ont continué à s'accumuler, le Conseil, au bout de deux années de haute surveillance de la station, n'était pas convaincu de la bonne foi de Genex Communications.

Outré par l'annonce de la fermeture de sa station, le propriétaire de Genex, Patrice Demers, a demandé au gouvernement Martin et à la députée fédérale Liza Frulla, maintenant ministre du Patrimoine canadien, d'intervenir dans le dossier. Aucune intervention politique n'a cependant eu lieu auprès du CRTC, et aucune n'est à prévoir, puisque chacun respecte l'indépendance de l'organisme fédéral. Genex a tout de même décidé de contester la décision en Cour d'appel fédérale. Appuyée par le flamboyant avocat Guy Bertrand, la station a obtenu une ordonnance de la Cour lui permettant de rester en ondes jusqu'à la fin des procédures.